

L'Ardennais Régis Dumay, trésorier de la Société Française des Urbanistes (SFU), organise dans les deux cités voisines les 6 et 7 novembre 2008 « les Journées Mondiales de l'Urbanisme » sur le thème des « villes en marche ».

## Charleville-Mézières et Sedan, capitales des urbanistes

**T**ous les ans depuis une quinzaine d'années, la SFU qui rassemble 400 urbanistes en France fête l'urbanisme dans le monde. En 2006, nous étions réunis à la Défense à Paris, l'an passé à Yahoundé. Cette année, les 6 et 7 novembre, les journées mondiales de l'urbanisme se tiendront à Charleville-Mézières et Sedan", explique Régis Dumay, urbaniste à Sedan, co-dirigeant d'un bureau d'études d'audience régionale.

Le but de la SFU, association nationale créée en 1911 et déclarée d'utilité publique, c'est en premier lieu de dynamiser le réseau en France des urbanistes privés et des urbanistes exerçant dans la fonction publique (collectivités locales, Etat...) et de diffuser au plus grand nombre la science urbanistique dont les règlements sont de plus en plus complexes et les implications dans la vie quotidienne des citoyens de plus en plus grandes.

De fait sous l'égide de la SFU, les futures journées mondiales de l'urbanisme 2008 à Charleville-Mézières et Sedan développeront le thème général « villes en marche », des villes à l'urbanisme expansif qui les contraindra un jour à s'associer à leurs voisins.

*"Nos campagnes se vident au profit des grandes villes, et les villes, quelle que soit leur taille, comme les territoires dont elles sont les centres urbains, se font de plus en plus concurrence, précise Régis Dumay. La SFU propose de réfléchir au devenir des espaces intermédiaires faiblement urbanisés et des petites villes. Sur quels projets fédèrent-elles leur développement ? Comment animent-elles de nouveaux partenariats ?"*

### Etudes d'expériences vécues

À Charleville-Mézières et à Sedan les 6 et 7 novembre, la SFU dont Régis Dumay est le délégué en Champagne-Ardenne, réunira quelque deux cents invités français, belges, allemands, luxembourgeois, canadiens et africains.

Dans les deux villes concernées, les urbanistes assisteront à quatre tables rondes dont les participants étudieront des expériences vécues telles, par exemple, l'organisation d'un G10 entre des villes de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne, la mise en réseaux des communes belges de la province du Luxembourg, les collaborations de Nantes et Saint-Nazaire, l'attraction mutuelle de

Sedan et de la Belgique, les transports publics dans les zones de faible densité de population, un réseau franco-belge de développement d'éco-quartier, l'analyse des phénomènes d'immigration transfrontalière entre N'Djaména et le nord Cameroun etc...

Les urbanistes des journées mondiales visiteront aussi le Château fort de Sedan. Ils y étudieront sa reconversion économique exemplaire avant de conclure leurs débats en présence Virna Bussadori, Présidente du conseil européen des urbanistes et des élus et des parlementaires des Ardennes.

### Renseignements et réservations auprès de

- Régis Dumay :  
tél : 06 20 39 34 20  
mail : regisdumay@dumay.fr et de la  
- SFU, 26 rue de l'Echiquier - 75010 Paris  
tél : 01 45 39 69 53  
mail : sfu@urbanistes.com

à consulter également le site internet :  
<http://www.urbanistes.com>



# Mécénat : le partenariat gagnant / gagnant

*“Il faut imaginer le mécénat culturel comme un partenariat gagnant-gagnant qui doit s’inscrire dans la stratégie de votre entreprise”,* affirme Christine Albanel, la ministre de la culture et de la communication.

Le champ d’action du mécénat est en plein essor. D’après une récente étude menée par Admical, 23% des PME de plus de 20 salariés sont mécènes. Pour une entreprise, le mécénat (à ne pas confondre avec le sponsoring qui est une prestation payante à caractère publicitaire) est un moyen efficace de communiquer « autrement » à l’adresse de ses collaborateurs, de ses clients et

de ses partenaires. Soutenir une cause est également un moyen pour l’entreprise de prouver sa responsabilité dans la vie sociale. De plus en plus d’entreprises agissent en faveur de la protection de l’environnement et participent à des opérations de solidarité (exclusion, réinsertion, santé, emploi...). Le patrimoine et la culture recueillent également toute leur attention.

## Avantages fiscaux

La loi accorde une économie d’impôts sur les sociétés de 60% du montant de l’investissement pour toute opération de mécénat. Cette économie est plafonnée à cinq millièmes du chiffre d’affaires hors taxe, avec la possibilité de reporter l’excédent sur les cinq exercices suivants en cas de dépassement de ce seuil. La loi accorde à l’entreprise mécène des

contreparties en communication et en relation publiques, plafonnées à 25% du montant de son don. Il peut s’agir de billets de spectacles, de l’insertion du logo de l’entreprise sur les catalogues d’une manifestation, de visites privées, voire de la réservation d’espaces de réception. Au mécénat culturel par exemple, les entreprises peuvent consacrer de l’argent, des compétences, des services, de

la technologie et même des moyens matériels. Elles peuvent ainsi participer au développement d’un festival, à la restauration d’un monument, à l’achat d’une œuvre, au rayonnement d’un orchestre public, au sauvetage d’un site archéologique, etc.

## Festival mondial cherche mécènes intensément

Le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières fait appel au mécénat des entreprises pour pouvoir organiser de grandes expositions et produire des spectacles. “Nous sommes ouverts à toutes les propositions”, affirme Jean-Luc Félix, président de l’association des Petits Comédiens de Chiffons qui prépare l’organisation dix jours durant du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes, en septembre 2009, à Charleville-Mézières.

Ce Festival connu du monde entier dans l’univers des marionnettistes a été créé en 1961 par le père de Jean-Luc Félix. Sa dernière édition en 2006 avait rassemblé 76 000 spectateurs à Charleville-Mézières (dont 20 000 scolaires) et 150 troupes artistiques des cinq continents. Un succès populaire pour l’unique manifestation culturelle de dimension internationale dans les Ardennes dont les retombées pour l’économie locale sont très importantes.

A partir de 2009, le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes se déroulera tous les deux ans. L’association porteuse des Petits Comédiens de Chiffon s’est professionnalisée et emploie quatre personnes à plein temps. Bien que le Festival dispose d’un budget de 2 M € (dont 580 000 € de recettes) subventionné par l’Etat, le Conseil régional, le Conseil général et la Ville de Charleville-Mézières, l’association subit les restrictions des crédits institutionnels. Elle a donc besoin du soutien de mécènes ardennais, nationaux ou internationaux pour assurer la pérennité du festival et son développement. “C’est le premier des festivals de théâtres de marionnettes en Europe”, explique Jean-Luc Félix. “Nous avons besoin du mécénat des entreprises pour pouvoir co-produire avec d’autres partenaires privés de grands spectacles. Mais le mécénat est aussi nécessaire pour organiser de grandes expositions. En 2009, nous aimerions consacrer une exposition à Jacques Cheney, grand marionnettiste français. Les mécènes nous y aideraient beaucoup !”

Contact : Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes  
25, rue du Petit-Bois, BP 249 - 08103 Charleville-Mézières Cedex  
tél : 03 24 59 94 94 - mail : festival@marionnette.com  
<http://www.festival-marionnette.com>  
Contact partenariats : tél : 06 83 34 77 94



Jean-Luc Félix

## Axon'Cables soutient peintres, sculpteurs et calligraphes

Axon'Cables fabrique les câbles des appareils électroniques. Cette société créée et présidée par Joseph Puzo réalise 100 M€ de chiffre d’affaires annuel (dont 65% à l’exportation). Elle emploie 2 000 personnes dans le monde, 1 000 en France et 700 à Montmirail (Marne) dans sa principale unité.

Axon'Cables a acquis une solide réputation de mécène, bien au-delà du secteur industriel où l’entreprise s’illustre. En 1986, la société cherche à promouvoir parmi ses clients une image originale. À Montmirail, elle organise donc à leur intention des conférences techniques et expose dans son usine les œuvres de grandes dimensions de jeunes plasticiens auxquels elle a fourni gratuitement du matériel de travail.

“Les résultats furent extraordinaires”, raconte Joseph Puzo. “Nous avons eu à l’époque beaucoup de retombées médiatiques qui ont renforcé notre image d’entreprise technique. Nous avons même eu droit à un article dans Newsweek. L’opération ne nous a pratiquement rien coûté, à peine 7 500€ pendant un mois d’exposition. Et la presse internationale qui parle autant d’une entreprise, c’est très valorisant pour son personne”.

Axon'Cables a fait appel à d’autres plasticiens aux inaugurations de ses filiales allemande et britannique. Mêmes résultats. “Par la suite, nous avons voulu nous lancer dans le sponsoring sportif, dans la voile au Canada”, précise Joseph Puzo. “Mais une fois la course achevée et commentée, plus personne n’en parle”.

Or, le mécénat culturel d’Axon'Cables a continué à faire parler de lui bien longtemps après son avènement. Aujourd’hui, le groupe expose chez lui des artistes d’estampes chinoises. L’entreprise accueille en résidence à Montmirail dans une maison qui lui appartient des plasticiens qui n’ont d’autres obligations que d’y créer des œuvres.

“Ce type de mécénat nous permet de bénéficier d’importantes retombées médiatiques”, confirme Joseph Puzo. “Nous cherchons en permanence à développer cette originalité de l’entreprise. Les artistes contemporains que nous soutenons renforcent notre image de haute technologie, ambitieuse et innovante. Et ce mécénat bénéficie aussi bien aux artistes qu’au personnel de l’entreprise. Une année de mécénat nous coûte entre 15 000 et 20 000€, à raison de une à trois grandes actions dans l’année”.

Au développement de son mécénat artistique,



Gloria Friedmann

Axon'Cables a affecté l’un de ses cadres responsables du marketing, de manière à sélectionner les plasticiens. Car ils sont très nombreux, de par le monde, à solliciter la société de Montmirail. Bientôt son usine de câbles exposera les œuvres d’une grande calligraphe romaine.

Contact chez Axon'Cables :  
Bettina François au 03 26 81 70 00

## En Champagne-Ardenne, des entreprises et des commerçants contre le cancer

Créée et animée bénévolement par des acteurs de la vie économique rémoise, les opérations régionales « 1 euro contre le cancer » et « toute mon entreprise contre le cancer » bénéficient du soutien financier des entreprises, des commerçants et du grand public.

L’objectif est de donner des moyens supplémentaires à l’Institut Jean-Godinot, au CHU de Reims et à l’Université de Reims Champagne-Ardenne pour évaluer de nouvelles stratégies de dépistage et de traitement en matière de lutte contre le cancer. 118 000 euros ont été collectés en 2007.

Avec l’ensemble des partenaires, les Vitrites de Reims (association de 300 commerçants rémois) présidée par François Clément est l’un des animateurs de cet événement. “Nous participons activement à cette opération depuis sa création”, explique Yves Guinoiseau, trésorier de l’association. “En terme de communication auprès de nos adhérents et auprès de nos clients, cette opération nous per-

met de partager des valeurs, d’impliquer le commerce de proximité et, bien entendu, de participer avec plus de force à une grande aventure humaine au bénéfice de la collectivité. Nous souhaitons vivement que toutes les associations de commerçants de la région Champagne-Ardenne nous rejoignent, car l’Institut Godinot est régional et pas seulement rémois”.

Contact :  
vous pouvez envoyer vos dons à  
Institut Jean-Godinot - 1, rue du Général  
Koenig - BP 51056 - Reims Cédex



# Sollicitez maintenant le dispositif BER qui s'achève en 2011

Depuis sa création, le dispositif de soutien économique du Bassin d'Emploi à Redynamiser (BER) qu'on appelle aussi « la zone franche », a contribué à la création de 420 emplois.

Il faut rappeler d'emblée que le dispositif du Bassin d'Emploi à Redynamiser (BER - surnommé aujourd'hui « zone franche ») s'applique au canton de Chaumont-Porcien et aux arrondissements de Charleville-Mézières, de Sedan et de Vouziers (à l'exception du canton de Machault), soit 80% du département des Ardennes.

En 2007, afin de dynamiser l'économie ardennaise, l'amendement Warsmann accorde aux entreprises du territoire concerné un régime particulier de fortes exonérations fiscales et sociales. Ce régime se dresse contre les fermetures et les délocalisations et favorise l'implantation de nouvelles entreprises.

Il est donc temps d'investir.

Le dispositif du BER « zone franche » s'appliquera sur les territoires concernés jusqu'au 31 décembre 2011. Il met en œuvre cinq exonérations fiscales sur l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, la taxe foncière et, selon certains critères, sur les cotisations sociales.

À ce jour, auprès de la CCI des Ardennes, le BER a suscité quelque 650 contacts d'investisseurs. De leur côté, les Services fiscaux ont enregistré 763 demandes écrites de renseignement sur le BER « zone franche ». Depuis la mise en œuvre du dispositif, ce dernier a permis la création de 420 emplois sur le territoire concerné.

## Energie, bâtiment et agro-alimentaire

Selon l'Urssaf des Ardennes, le BER a généré depuis sa création un total d'exonération de 800 000 €. À la fin de l'année 2008, ces exonérations devraient dépasser le million €.

Le régime du BER est réservé aux activités industrielles, commerciales ou artisanales (à l'exception du crédit-bail mobilier et de la location d'immeubles à usage d'habitation ou d'activités agricoles). Les exonérations du BER

s'appliquent aussi aux sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés exerçant une activité non commerciale (professions libérales, charges et offices dont les titulaires n'ont pas la qualité de commerçants, etc).

L'application du régime du BER a accéléré la création, l'agrandissement ou la modernisation d'entreprises. Les nouvelles entreprises y sont pour la plupart des TPE du secteur des services et de celui du commerce et de l'artisanat. Cependant, six grands projets industriels incubent actuellement dans le BER. Ils concernent les secteurs de l'énergie, du bâtiment et de l'agro-alimentaire, totalisent 70 M € d'investissement et pourraient créer grâce au dispositif BER « zone franche », 300 emplois.

Contact : Hubert Rosoy,  
tél : 03 24 56 62 68  
mail : hrosoy@ardennes.cci.fr



*«Le dispositif BER « zone franche » nous a beaucoup aidé» affirme Louis Terrier, le PDG d'Oxame (6 M d'euros de CA en 2008 dont 95% à l'export) société qui a repris dernièrement la fabrique de baignoires Porcher à Revin.*

*«Nous avons créé sur place 51 emplois et nous avons obtenu de l'aide à la création d'emplois sous la forme d'exonérations de charges sociales pendant trois ans. Elles représentent 42% de notre masse salariale.*

*Le dispositif BER nous permet de les réduire à 25%. On ne crée pas une entreprise parce qu'on peut disposer d'aides de l'Etat et des collectivités. Cependant, ces aides sont de grands encouragements. Elles consolident plus rapidement l'entreprise et limitent beaucoup l'impact du déficit des débuts. Nous atteindrons notre seuil de rentabilité dans deux ans. Le soutien du BER nous permet de vivre jusque là».*

**Franck Watelet : «le BER nous a permis d'embaucher deux salariés».**

*«Quand on a créé notre pizzeria en avril 2007, nous n'étions au courant de rien. Nous venions d'acheter un vieux bâtiment à l'abandon pour en faire un restaurant. C'est notre comptable qui nous a mis au courant de ce que pouvait nous apporter le dispositif du BER. Il nous a permis d'embaucher deux salariés grâce à des exonérations de charges sociales durant cinq ans et des réductions d'impôts sur les bénéfices».*

Franck Watelet qui témoigne est un ancien chef de cuisine qui a créé avec trois associés un restaurant de 70 couverts. Ils ont investi dans cette affaire 280 000 euros et prévu d'y réaliser un chiffre d'affaires annuel de 200 000 euros. Le dispositif BER zone franche les exonère de 100% des charges sociales durant les deux premières années d'activité, de 75% la deuxième année, de 50% la quatrième et de 25% la cinquième.